

Charte d'engagement Inria pour l'inclusivité LGBTI+

Par cette charte, Inria s'engage à garantir un environnement de travail inclusif et sécurisé pour les personnes LGBTI+. Pour cela, Inria s'engage à respecter et mettre en œuvre, en concertation avec les personnes concernées, les principes édictés ci-après.

Principes généraux

- Par leur comportement, les instances dirigeantes feront preuve d'exemplarité et auront un engagement visible contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre de la population LGBTI+.
- Garantir un environnement de travail inclusif et bienveillant, respectueux de toutes et tous et exempt de toute forme de conduite discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle.
- Agir de manière concertée avec les instances représentatives du personnel, en impliquant les personnes concernées dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'inclusion de l'institut.
- Encourager et soutenir les initiatives des personnels ayant pour objectif la lutte contre les discriminations et pour l'inclusivité des personnes LGBTI+.

Respect des droits au quotidien

- Veiller à assurer une égalité des droits et s'assurer que les règles et procédures internes proscrivent toute discrimination directe ou indirecte, notamment en raison du sexe, de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle.
- Garantir l'accès de toutes et tous aux droits et avantages accordés par Inria, notamment en matière de politique sociale (aide à la parentalité, protection sociale complémentaire, prévoyance ...) en communiquant régulièrement sur ces dispositifs.
- Respecter la vie privée et protéger les données à caractère personnel, en veillant notamment à garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle.
- Respecter le droit à l'autodétermination en favorisant l'utilisation du prénom d'usage et du pronom choisis, dans les documents administratifs non officiels, en application des dispositions réglementaires en vigueur.

Lutte contre les discriminations

- Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir tout propos ou attitude discriminatoires en soutenant les personnes victimes de tels agissements et sanctionner ces agissements dans le cadre des procédures statutaires.
- Articuler ces principes avec les autres dispositifs de promotion de l'égalité et d'inclusion afin de favoriser leur lisibilité.

Partage de ces principes

- S'assurer d'une communication inclusive et explicite.
- Communiquer sur les mesures mises en place.
- Sensibiliser, former aux enjeux de la non-discrimination envers les populations LGBTI+, notamment les personnes impliquées dans le recrutement, la formation, les évaluations et la gestion des carrières ; accompagner l'ensemble des personnels d'Inria aux fins de promouvoir la lutte contre toute forme de discrimination.